Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20261022-2026_10_77-DE

Commune de Hénon	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Département des Côtes d'Armor Arrondissement de Saint-Brieuc Canton de Plaintel **Commune de HÉNON** **Date de convocation** 15 octobre 2026 **Date de publication** 27 octobre 2026 Présents : 18 Votants : 19	L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire. **Présents :** Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Dany LE DIGUERHER, Christelle CADIN, Patrick RABET, Pascal CARLO, Élisabeth ROUTIER, Nathalie OZENNE, Jérôme TRÉHOREL, Sébastien DUROS, Nicolas GIBET, Charlotte LEROUX, Julien VERDES, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT **Absent excusé :** Benoit LE VEXIER (pouvoir à Julien VERDES) **Secrétaire :** Dany LE DIGUERHER

2026-10.77 – Décision modificative n°3 sur le budget primitif communal 2026

Le budget primitif communal 2026 a été voté le 6 mars dernier.

Il convient de recourir à une décision modificative pour :

- Affecter des crédits supplémentaires à l'opération 391 pour l'acquisition d'une autolaveuse pour la salle des sports ;
- Affecter des crédits supplémentaires à l'opération 495 pour le programme de voirie rurale 2026, dû à la révision des prix du marché ;

Les mouvements de crédits se répartissent de la façon suivante :

Investissement	
Dépenses	
Opération 485 - maison rue du Beau Chêne (art. 2313)	- 14 700,00 €
Opération 391 - achat matériel (art. 2188)	3 700,00 €
Opération 495 - programme voirie 2026 (art. 2315)	11 000,00 €

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20261022-2026_10_77-DE

Vu *le code général des collectivités territoriales ;*

Vu *la délibération n°2026-02.15 en date du 6 mars 2026 relative à l'approbation du budget primitif communal 2026 ;*

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Stéphane DAVY, 2ème adjoint ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°3 sur le budget primitif communal 2026 selon la répartition détaillée ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 22 octobre 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

Le Secrétaire,
Dany LE DIGUERHER